



PRESTATIONS DE VOYAGES SCOLAIRES AU PROFIT DU LYCEE RENE CASSIN DE BAYONNE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché passé en Procédure Adaptée en application des articles L2113-10 et L2123-1 et 2132-2 du Code de la commande publique

Date et heure limites de réception des offres : **11 septembre 2025 à 12h00**

Référence : VOYAGESCASSIN25

Table des matières

Article 1 : Objet du marché.....	3
Article 2 : Lieu d'exécution de la prestation.....	3
Article 3 : Durée du marché.....	3
Article 4 : Pièces constitutives du marché.....	3
Article 5 : Type, forme et contenu des prix.....	4
Article 6 : Règlement des comptes.....	4
Article 7 : Avances et retenues.....	5
Article 8 : Délais d'exécution.....	5
Article 9 : Pénalités encourues par le titulaire.....	5
Article 10 : Assurance souscrite par le titulaire du marché.....	5
Article 11 : Résiliation.....	6
Article 12 : Règlement des litiges.....	6
Article 13: Liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé.....	6
Article 14 : Contenu des prestations.....	6
Article 15 : Renseignements complémentaires.....	17

Article 1 : objet du marché

La consultation porte sur l'organisation des voyages scolaires au profit du lycée René Cassin de Bayonne.

Le marché est décomposé en 4 lots :

Lot n°1 : voyage dans le Kent (Angleterre) ;

Lot n°2 : voyage à Vulcania ;

Lot n°3 : voyage à Chypre ;

Lot n°4 : voyage en Sicile.

A noter :

- Le lot 1 fait l'objet d'une variante à réponse obligatoire portant sur une autre date de voyage.
- Le lot 1 fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle (option à réponse non-obligatoire) portant sur les repas trajets Bayonne / Maidstone (aller) et Londres Bayonne (retour) ;
- Le lot 2 fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle (option à réponse non-obligatoire) portant sur les repas trajets Bayonne / Vulcania (aller) et Vulcania Bayonne (retour) ;
- Le lot 3 fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle (option à réponse non-obligatoire) portant sur l'hébergement sur Nicosie la nuit du mardi 18 au mercredi 19 février.

Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Représentant du Pouvoir adjudicateur : M. le proviseur du Lycée René Cassin.

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Agent comptable du lycée René Cassin, 2 rue Lassegutte, 64 100 Bayonne.

Courriel : secgestion.0640010n@ac-bordeaux.fr

Profil d'acheteur : <https://mapa.aji-france.com>

Article 2 : lieu d'exécution de la prestation

Bayonne (64 100).

Article 3 : durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme d'un an.

Article 4 : pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau des prix (annexe 1) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières ;
- Le descriptif technique du candidat (annexe 2 cadre de réponse et documents techniques fournis par le candidat) ;

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.
- L'ensemble des normes et textes réglementaires qui s'appliquent au présent marché.

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le lycée René Cassin à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le titulaire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

Article 5 : Type, forme et contenu des prix

- Type de prix

Les prix sont forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de prix.

- Forme des prix

Pour chaque lot, les prix pourront être actualisés jusqu'à trois mois avant le début des prestations. Le cas échéant, le titulaire devra informer le service intendance du lycée René Cassin et lui transmettre les nouveaux tarifs dans les délais impartis.

- Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. La gratuité pour un ou plusieurs accompagnateurs est interdite.

Les prix sont réputés inclure :

- Les frais afférents à la réalisation des prestations, y compris les réservations d'avions et taxe d'aéroport le cas échéant, les péages, les parkings, les frais d'autoroutes, les tickets d'entrée pour les sites touristiques et les éventuelles taxes locales (liste non exhaustive) ;
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du titulaire ou de son représentant (conducteur de bus) ;
- Tous les frais annexes et matériels nécessaires à la bonne exécution des prestations ;
- L'ensemble des sujétions particulières inhérentes au contenu même de l'exécution des prestations. A ce titre, le titulaire ne peut prétendre à aucun supplément de prix, ni à une quelconque indemnité ;
- Toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres applicable aux prestations.

Article 6 : règlement des comptes

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Sans préjudice des mentions obligatoires fixées par les dispositions législatives ou réglementaires, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;

- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;
- 5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;
- 11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;
- 12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires. Les factures comportent en outre les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

Identification de l'établissement à utiliser pour la facturation électronique : SIRET : 196 400 105 00017

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du lycée est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée René Cassin.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Article 7 : avances et retenues

Sans objet.

Article 8 : délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé aux dates indiquées à chaque lot dans l'article 14 du présent CCP.

Article 9 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 10 : assurance souscrite par le titulaire du marché

Pour chaque lot, L'organisme titulaire du marché devra fournir dès la notification du marché une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage. Il devra également fournir une assurance voyage de type multirisque scolaire avec extension épidémie ou pandémie (ou équivalent).

Pour le lot 3 (voyage à Chypre), le titulaire devra également fournir une attestation d'assurance concernant le franchissement du check-point vers Chypre Nord.

Article 11 : résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

Article 12 : règlement des litiges

Le tribunal administratif de Pau est seul compétent pour le règlement des litiges.

- Adresse : 50 cours Lyautey, 64010 Pau ;
- Tel : 05 59 02 49 93 ;
- Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr Adresse internet : <http://pau.tribunal-administratif.fr>.

Article 13 : liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Sans objet.

Article 14 : Contenu des prestations

Lot 1 VOYAGE DANS LE KENT

Contenu des prestations

Le voyage en Angleterre (Kent) est prévu du 16 au 21 février 2025 pour 49 élèves et 4 adultes accompagnateurs. Le trajet se fera en bus, puis en ferry.

L'hébergement se fera en familles d'accueil (pas plus de 3 élèves par famille).

Le lieu d'hébergement souhaité est Maidstone, choisi en raison de son emplacement central par rapport aux sites touristiques visités.

L'offre doit comprendre :

- L'hébergement en famille d'accueil sur Maidstone ;
- La pension complète du dîner du jour 2 au repas du midi du jour du jour 5 ;
- La réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme ;
- Le titulaire prendra à sa charge les frais de parking, les péages, les carburants et les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs. ;
- L'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation ;
- Tous les frais de voyage ;
- Le dossier de voyage ;

- Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

A noter, les repas des trajets Bayonne/Maidstone (aller) et Londres/Bayonne (retour) du dimanche soir, lundi matin, jeudi soir, vendredi matin et vendredi soir font l'objet de prestations supplémentaires éventuelles (options) sur le Bordereau de prix global et forfaitaire.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation en vigueur, notamment celle liée aux transports, à l'hébergement et à l'hygiène alimentaire.

Transport

Il comprend le trajet en autocar aller et retour du lycée René Cassin à Maidstone (Angleterre) ainsi que le bus pour les excursions. Tous les frais de carburant, d'autoroute, de parking ou de péage doivent être inclus dans le prix. Les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs sont également compris dans l'offre du titulaire.

Conformément à la réglementation, le titulaire veillera à ce que le conducteur ne dépasse pas l'amplitude de travail réglementaire. Si l'amplitude du parcours est supérieure à celle autorisée, le transporteur devra mettre à disposition du personnel supplémentaire, sauf interruption du voyage. De même, le(s) conducteur(s) devra (devront) respecter la réglementation sur le temps de repos journalier.

Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

Conformément à la réglementation, le transport devra être effectué par une entreprise inscrite au registre national des entreprises de transport public.

Dispositions liées au développement durable : afin d'adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement et plus sécurisée, dans la mesure du possible, les conducteurs de car devront avoir été formés à l'éco-conduite.

Hébergement et visites

L'hébergement se fera en familles d'accueil. L'offre doit comprendre la pension complète pour 49 élèves et 4 adultes accompagnateurs (54 personnes) en fonction du programme joint ci-dessous :

DIMANCHE 16 FEVRIER 2025 (jour 1) : Départ en car du lycée tôt le matin pour Calais. Petit-déjeuner, déjeuner et repas du soir sous forme de repas froid, à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 1). Pas d'hébergement. Embarquement en milieu de nuit pour Douvres.

LUNDI 17 FEVRIER 2025 (jour 2) : Arrivée à Douvres puis transfert vers Canterbury. Le petit-déjeuner et le repas du midi (repas froid ou équivalent) seront à la charge du titulaire.

Visite de la cathédrale (prévoir entrées) et du centre-ville. Accueil et installation dans les familles d'accueil en fin d'après-midi. Dîner et nuit dans les familles.

MARDI 18 FEVRIER 2025 (jour 3) : Matin : transfert en bus vers Londres et visite de la ville. Prévoir panier repas fourni par les familles d'accueil). Après-midi : Visite de la National Gallery (prévoir entrées), puis visite libre l'après-midi. Retour en bus à Maidstone et dîner et nuit dans les familles.

MERCREDI 19 FEVRIER 2025 (jour 4) : Matin : transfert en bus vers Brighton et visite du Royal Pavillon (prévoir entrées). Prévoir panier repas fourni par les familles d'accueil). Après-midi : Visite du Sea life center (prévoir entrées). Retour en bus à Maidstone et dîner et nuit dans les familles.

JEUDI 20 FEVRIER 2025 (jour 5)

Fin de l'hébergement en familles d'accueil.

Matin : transfert en bus vers Londres (Tour de Londres) et visite du Tower Bridge Exhibition (prévoir entrées). Prévoir panier repas du midi fourni par les familles.

Après-midi : mini croisière sur la Tamise de Tower Pier à Greenwich (prévoir tickets) et visite du National Maritime Muséum (prévoir entrées). Départ en bus vers Douvres en début de soirée et embarquement vers Calais en début de nuit. Repas du soir à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 1).

VENDREDI 21 FEVRIER 2025 (jour 5) : Débarquement à Calais en début de matinée et retour du bus à Bayonne. Petit-déjeuner, déjeuner et repas du soir sous forme de repas froid à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 1).

Lot 1 VARIANTE VOYAGE DANS LE KENT

Contenu des prestations

En raison d'un calendrier non encore arrêté, le lot n°1 fera l'objet d'une variante portant sur une date différente (13 au 18 avril 2025).

Le trajet se fera en bus, puis en ferry.

L'hébergement se fera en familles d'accueil (pas plus de 3 élèves par famille).

Le lieu d'hébergement souhaité est Maidstone, choisi en raison de son emplacement central par rapport aux sites touristiques visités.

L'offre doit comprendre :

- Les transports ;
- L'hébergement en famille d'accueil sur Maidstone ;
- La pension complète du dîner du jour 2 au repas du midi du jour du jour 5 ;
- La réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme ;
- Le cas échéant, le titulaire prendra à sa charge les frais de parking, les péages, les carburants et les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs. ;

- L'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la GARANTIE attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation ;
- Tous les frais de voyage ;
- Le dossier de voyage ;
- Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

A noter, les repas des trajets Bayonne/Maidstone (aller) et Londres/Bayonne (retour) du dimanche soir, lundi matin, jeudi soir, vendredi matin et vendredi soir font l'objet de prestations supplémentaires éventuelles (options) sur le Bordereau de prix global et forfaitaire.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation en vigueur, notamment celle liée aux transports, à l'hébergement et à l'hygiène alimentaire.

Transport

Il comprend le trajet en autocar grand tourisme aller et retour du lycée René Cassin à Maidstone (Angleterre) ainsi que le bus pour les excursions. Tous les frais de carburant, d'autoroute, de parking ou de péage doivent être inclus dans le prix. Les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs sont également compris dans l'offre du titulaire.

Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

Conformément à la réglementation, le transport devra être effectué par une entreprise inscrite au registre national des entreprises de transport public.

Dispositions liées au développement durable : afin d'adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement et plus sécurisée, dans la mesure du possible, les conducteurs de car devront avoir été formés à l'éco-conduite.

Hébergement et visites

L'hébergement se fera en familles d'accueil. L'offre doit comprendre la pension complète pour 49 élèves et 4 adultes accompagnateurs (54 personnes) en fonction du programme joint ci-dessous :

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 (jour 1) : Départ en car du lycée tôt le matin pour Calais. Petit-déjeuner, déjeuner et repas du soir sous forme de repas froid, à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 1). Pas d'hébergement. Embarquement en milieu de nuit pour Douvres.

LUNDI 14 AVRIL 2025 (jour 2) : Arrivée à Douvres puis transfert vers Canterbury. Le petit-déjeuner et le repas du midi (repas froid ou équivalent) seront à la charge du titulaire. Visite de la cathédrale (prévoir entrées) et

du centre-ville. Accueil et installation dans les familles d'accueil en fin d'après-midi. Dîner et nuit dans les familles.

MARDI 15 AVRIL 2025 (jour 3)

Matin : transfert en bus vers Londres et visite de la ville. Prévoir panier repas fourni par les familles d'accueil). Après-midi : Visite de la National Gallery (prévoir entrées), puis visite libre l'après-midi. Retour en bus à Maidstone et dîner et nuit dans les familles.

MERCREDI 16 AVRIL 2025 (jour 4)

Matin : transfert en bus vers Brighton et visite du Royal Pavillon (prévoir entrées). Prévoir panier repas fourni par les familles d'accueil). Après-midi : Visite du Sea life center (prévoir entrées). Retour en bus à Maidstone et dîner et nuit dans les familles.

JEUDI 17 AVRIL 2025 (jour 5)

Fin de l'hébergement en familles d'accueil.

Matin : transfert en bus vers Londres (Tour de Londres) et visite du Tower Bridge Exhibition (prévoir entrées). Prévoir panier repas du midi fourni par les familles.

Après-midi : mini croisière sur la Tamise de Tower Pier à Greenwich (prévoir tickets) et visite du National Maritime Muséum (prévoir entrées). Départ en bus vers Douvres en début de soirée et embarquement vers Calais en début de nuit. Repas du soir à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 1).

VENDREDI 18 AVRIL 2025 (jour 5) : Débarquement à Calais en début de matinée et retour du bus à Bayonne. Petit-déjeuner, déjeuner et repas du soir sous forme de repas froid à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 1).

Lot 2 VOYAGE A VULCANIA

Contenu des prestations

Le voyage à Vulcania est prévu du 15 au 19 avril 2025 pour 40 élèves et 4 adultes accompagnateurs. Le trajet se fera en bus (départ / retour lycée René Cassin de Bayonne).

Le site d'hébergement devra être à proximité du parc (moins de 30 minutes de car).

L'offre doit comprendre :

- Les transports ;
- L'hébergement à proximité de Vulcania ;
- Les petits-déjeuners, déjeuner et dîners décrits infra ;
- La réservation et les droits d'entrées au site et aux activités prévues au programme ;

- Le titulaire prendra à sa charge les frais de parking, les péages, les carburants et les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs. ;
- L'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation ;
- Tous les frais de voyage ;
- Le dossier de voyage ;
- Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

A noter, les repas des trajets Bayonne/Vulcania (aller) et Vulcania/Bayonne (retour) du mercredi midi, vendredi soir et samedi matin font l'objet de prestations supplémentaires éventuelles (options) sur le Bordereau de prix global et forfaitaire.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation en vigueur, notamment celle liée aux transports, à l'hébergement et à l'hygiène alimentaire.

Transport

Il comprend le trajet en autocar aller et retour du lycée René Cassin à Vulcania ainsi que le bus entre le site d'hébergement et Vulcania. Tous les frais de carburant, d'autoroute, de parking ou de péage doivent être inclus dans le prix. Les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs sont également compris dans l'offre du titulaire.

Conformément à la réglementation, le titulaire veillera à ce que le conducteur ne dépasse pas l'amplitude de travail réglementaire. Si l'amplitude du parcours est supérieure à celle autorisée, le transporteur devra mettre à disposition du personnel supplémentaire, sauf interruption du voyage. De même, le(s) conducteur(s) devra (devront) respecter la réglementation sur le temps de repos journalier.

Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

Conformément à la réglementation, le transport devra être effectué par une entreprise inscrite au registre national des entreprises de transport public.

Dispositions liées au développement durable : afin d'adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement et plus sécurisée, dans la mesure du possible, les conducteurs de car devront avoir été formés à l'éco-conduite.

Hébergement et visites

L'hébergement se fera en hôtel ou centre de vacances ou équivalent. L'offre doit comprendre la pension complète pour 40 élèves et 3 adultes accompagnateurs (43 personnes) en fonction du programme joint ci-dessous :

MARDI 15 AVRIL 2025 (jour 1) : Départ en car du lycée tôt le matin pour Vulcania. Petit-déjeuner et déjeuner sous forme de repas froid, à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 1). Accueil et installation dans le site d'hébergement en fin d'après-midi. Dîner sur le site (pris en charge par le titulaire).

MERCREDI 16 AVRIL 2025 (jour 2) : Matin : transfert en bus vers Vulcania. Visite du site (prévoir entrée + forfait pédagogique + visite guidée + 1 atelier pour les élèves et les 3 accompagnateurs). Repas du midi à la cafétéria de Vulcania (pris en charge par le titulaire).

Fin d'après-midi : retour en bus sur le site d'hébergement et dîner sur place.

JEUDI 17 AVRIL 2025 (jour 3)

Matin : transfert en bus vers Vulcania. Visite du site (prévoir entrée + forfait pédagogique + visite guidée + 1 atelier pour les élèves et les 3 accompagnateurs). Repas du midi à la cafétéria de Vulcania (pris en charge par le titulaire).

Fin d'après-midi : retour en bus sur le site d'hébergement et dîner sur place.

VENDREDI 18 AVRIL 2025 (jour 4)

Matin : transfert en bus vers Vulcania. Visite du site (prévoir entrée et visite libre pour les élèves et les 3 accompagnateurs). Repas du midi à la cafétéria de Vulcania (pris en charge par le titulaire).

Fin d'après-midi : retour en bus vers Bayonne. Repas du soir sous forme de repas froid à la charge des participants (sauf conducteur) OU du titulaire (Cf PSE/option du lot 2).

SAMEDI 19 AVRIL 2025 (jour 5)

Arrivée du bus à Bayonne.

Lot 3 VOYAGE A CHYPRE

Contenu des prestations

Le voyage à Chypre est prévu du 16 au 21 février 2025 pour 48 élèves et 5 adultes accompagnateurs. Le trajet se fera en avion. La prise en charge et le retour des participants entre le lycée René Cassin et l'aéroport est à la charge du titulaire.

A noter, l'aéroport de départ et de retour ne devra pas être à plus de 300 km de Bayonne (Bordeaux, Blagnac, Bilbao...).

L'hébergement se fera en hôtel ou auberge de jeunesse.

L'hébergement se fera à Limassol et à Nicosie selon planning infra.

L'offre doit comprendre :

- L'hébergement à Limassol et Nicosie (hôtel ou auberge de jeunesse ou équivalent) ;
- La pension complète du dîner du jour 1 au repas du midi du jour 6 tels que décrits infra ;
- La réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme ;
- Le titulaire prendra à sa charge les frais de parking, les péages, les carburants et les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs. ;
- L'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation ;
- Tous les frais de voyage ;
- Le dossier de voyage ;
- Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation en vigueur, notamment celle liée aux transports, à l'hébergement et à l'hygiène alimentaire.

Transport

Il comprend le trajet en autocar aller et retour du lycée René Cassin vers l'aéroport et le trajet aller-retour en avion (frais de réservations et taxes locales et aéroportuaires compris) ;

Il comprend également un bus avec chauffeur mis à disposition du groupe durant tout le séjour à Chypre.

Tous les frais de carburant, d'autoroute, de parking ou de péage doivent être inclus dans le prix. Les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs sont également compris dans l'offre du titulaire.

Conformément à la réglementation, le titulaire veillera à ce que le conducteur ne dépasse pas l'amplitude de travail réglementaire. Si l'amplitude du parcours est supérieure à celle autorisée, le transporteur devra mettre à disposition du personnel supplémentaire, sauf interruption du voyage. De même, le(s) conducteur(s) devra (devront) respecter la réglementation sur le temps de repos journalier.

Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

Conformément à la réglementation, le transport devra être effectué par une entreprise inscrite au registre national des entreprises de transport public.

Dispositions liées au développement durable : afin d'adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement et plus sécurisée, dans la mesure du possible, les conducteurs de car devront avoir été formés à l'éco-conduite.

Hébergement et visites

L'hébergement se fera en hôtel ou auberge de jeunesse (ou équivalent).

A noter, en prestation supplémentaire éventuelle (option), les candidats pourront proposer un hébergement sur Nicosie pour la nuit du mardi 18 au mercredi 19 février (repas du soir et petit-déjeuner inclus). L'offre doit

comprendre la demi-pension (petit-déjeuner et repas du soir + repas froids pour le midi) pour 48 élèves et 5 adultes accompagnateurs (53 personnes) en fonction du programme joint ci-dessous :

DIMANCHE 16 FEVRIER 2025 (jour 1) : Départ en car du lycée tôt le matin pour l'aéroport. Arrivée à Chypre et prise en charge par le titulaire sur place. Nuitée à Limassol avec dîner sur le site d'hébergement.

LUNDI 17 FEVRIER 2025 (jour 2) : Départ en bus vers Larnaka et visite de la ville, randonnée vers aqueduc Kamakares. Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Retour en bus à Limassol et dîner sur le site d'hébergement.

MARDI 18 FEVRIER 2025 (jour 3)

Matin : transfert de Limassol en bus vers Famagouste et visite de la ville. Visite du monastère d'Apostolos Varnavas et de Salamine (prévoir tickets). Retour sur Limassol avec dîner sur le site d'hébergement.

A noter : les candidats peuvent proposer en prestation supplémentaire éventuelle (option) un hébergement sur Nicosie la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 février. En ce cas le programme est le suivant :

Matin : transfert de Limassol en bus vers Famagouste et visite de la ville. Visite du monastère d'Apostolos Varnavas et de Salamine (prévoir tickets). Fin d'après-midi : départ vers Nicosie avec dîner sur le site d'hébergement.

MERCREDI 19 FEVRIER 2025 (jour 4)

Si nuitée du mardi 19 au mercredi 20 sur Limassol : départ vers Nicosie. Visite du Musée National de Chypre, visite du Büyük Hahn, de la mosquée Selimiye (prévoir tickets). Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Retour vers Limassol et dîner sur le site d'hébergement.

Si nuitée du mardi 19 au mercredi 20 sur Nicosie (cf. option) : visite à pied de la ville. Visite du Musée National de Chypre, visite du Büyük Hahn, de la mosquée Selimiye (prévoir tickets). Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Retour vers Limassol et dîner sur le site d'hébergement.

JEUDI 20 FEVRIER 2025 (jour 5)

Matin : transfert en bus vers Paphos. Visite du parc archéologique de Katopaphos, du tombeau des rois et de la vieille ville (prévoir tickets). Repas froid pour le midi fourni par le site d'hébergement. Retour à Limassol enfin d'après-midi et dîner sur le site d'hébergement.

VENDREDI 21 FEVRIER 2025 (jour 6) : Fin de l'hébergement. Matin : excursion au cap Greco. Repas froid pour le midi fourni par le site d'hébergement. Départ en bus vers l'aéroport et embarquement. Début de soirée : prise en charge (bus) par le titulaire du groupe entre l'aéroport et le lycée René Cassin de Bayonne.

Lot 4 VOYAGE EN SICILE

Contenu des prestations

Le voyage en Sicile est prévu du 11 au 18 avril 2025 pour 49 élèves et 5 adultes accompagnateurs. Le trajet se fera en avion. La prise en charge et le retour des participants entre le lycée René Cassin et l'aéroport est à la charge du titulaire.

A noter, l'aéroport de départ et de retour ne devra pas être à plus de 300 km de Bayonne (Bordeaux, Blagnac, Bilbao...).

L'hébergement se fera en hôtel ou auberge de jeunesse.

L'hébergement se fera à Taormine et Agrigente selon planning infra.

L'offre doit comprendre :

- L'hébergement à Taormine et Agrigente (hôtel ou auberge de jeunesse ou équivalent) ;
- La pension complète du dîner du jour 1 au repas du midi du jour du jour 6 tels que décrits infra ;
- La réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme ;
- Le titulaire prendra à sa charge les frais de parking, les péages, les carburants et les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs. ;
- L'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation ;
- Tous les frais de voyage ;
- Le dossier de voyage ;
- Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation en vigueur, notamment celle liée aux transports, à l'hébergement et à l'hygiène alimentaire.

Transport

Il comprend le trajet en autocar aller et retour du lycée René Cassin vers l'aéroport et le trajet aller-retour en avion (frais de réservations et taxes locales et aéroportuaires compris. Il comprend également un bus avec chauffeur mis à disposition du groupe durant tout le séjour en Sicile.

Tous les frais de carburant, d'autoroute, de parking ou de péage doivent être inclus dans le prix. Les frais d'hébergement et de nourriture des conducteurs sont également compris dans l'offre du titulaire.

Conformément à la réglementation, le titulaire veillera à ce que le conducteur ne dépasse pas l'amplitude de travail réglementaire. Si l'amplitude du parcours est supérieure à celle autorisée, le transporteur devra mettre à disposition du personnel supplémentaire, sauf interruption du voyage. De même, le(s) conducteur(s) devra (devront) respecter la réglementation sur le temps de repos journalier.

Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

Conformément à la réglementation, le transport devra être effectué par une entreprise inscrite au registre national des entreprises de transport public.

Dispositions liées au développement durable : afin d'adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement et plus sécurisée, dans la mesure du possible, les conducteurs de car devront avoir été formés à l'éco-conduite.

Hébergement et visites

L'hébergement se fera en hôtel ou auberge de jeunesse (ou équivalent).

L'offre doit comprendre la demi-pension (petit-déjeuner et repas du soir + repas froids pour le midi) pour 49 élèves et 5 adultes accompagnateurs (53 personnes) en fonction du programme joint ci-dessous :

SAMEDI 12 AVRIL 2025 (jour 1)

Départ en car du lycée tôt le matin pour l'aéroport. Si décollage l'après-midi, le titulaire doit prévoir un/des repas froid(s) en fonction de l'éloignement de l'aéroport. Arrivée à Catane et prise en charge par le titulaire sur place. Visite de Messine. Repas du midi à la charge du groupe scolaire (sauf chauffeur et accompagnateur du titulaire). Visite du musée régional (prévoir tickets). Départ et nuitée à Taormine avec dîner sur le site d'hébergement.

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 (jour 2)

Visite d'Acirelale et de la Riviera des Cyclopes (Acitrezza). Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Dîner sur le site d'hébergement.

LUNDI 14 AVRIL 2025 (jour 3)

Départ en bus vers Syracuse et visite de la ville. Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Après-midi : (visite de l'île d'Ortygie (prévoir tickets). Retour en bus à Taormine et dîner sur le site d'hébergement.

MARDI 15 AVRIL 2025 (jour 4) :

Départ en bus vers l'Etna et montée sur les pentes du volcan jusqu'au refuge de Sapienza. Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Après-midi, visite de Catane. Retour en bus à Taormine et dîner sur le site d'hébergement.

MERCREDI 16 AVRIL 2025 (jour 5) :

Matin : fin du séjour à Taormine et transfert du groupe vers Agrigente. Visite de la villa Romana des Casale et des temples d'Agrigente (prévoir tickets). Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Après-midi : visite de l'Ecclesia antique et du musée archéologique (prévoir tickets). Nuitée et dîner sur le site d'hébergement à Agrigente.

JEUDI 17 AVRIL 2025 (jour 6)

Matin : départ du site d'hébergement et visite de Ségestre (temple et théâtre (prévoir éventuels tickets).
Prévoir pour le midi repas froid fourni par le site d'hébergement. Après-midi : départ en bus vers l'aéroport et embarquement. Début de soirée : prise en charge (bus) par le titulaire du groupe entre l'aéroport et le lycée René Cassin de Bayonne.

Article 15 : Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur le profil d'acheteur <https://mapa.aji-france.com>

